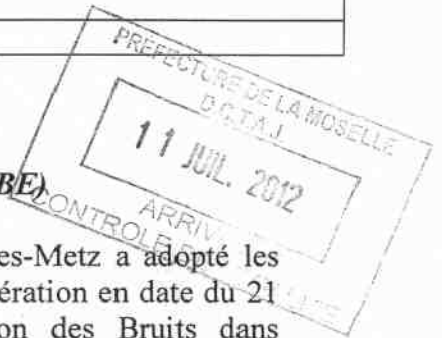




**EXTRAIT**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de  
**SEMECOURT**

**Séance du 7 juillet 2012 à 19 heures**

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Présents :</b>            | WEISSE E./ MARTIN M./ BECK A./ MOUCHETTE R./ GERARDIN J.L./ HOUPERT C./ CZAUDERNA M./ COLLIGNON M./ DILL C./ BERTACCO J.F./ MAURUTTO A./ DESJEUNES S./ |
| <b>Absents excusés :</b>     | PETITJEAN S./ HOCHARD C./  |
| <b>Absents non excusés :</b> |  |
| <b>Procurations :</b>        | HOCHARD C. pour WEISSE E./   |
| <b>Convocations du :</b>     | 29 juin 2012   |



**Objet :** *Plan de prévention des bruits dans l'environnement (PPBE)*

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz a adopté les cartes du bruit du territoire de la Communauté de Communes par délibération en date du 21 octobre 2010. La procédure d'élaboration des Plans de Prévention des Bruits dans l'Environnement a ensuite été engagée. Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement (PPBE) élaboré par la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz. Conformément à la procédure fixée par la réglementation européenne et nationale, il est nécessaire que le Conseil Municipal se positionne sur ce PPBE afin qu'il devienne définitif. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :  
DONNE un avis favorable au Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement (PPBE) élaboré par la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
E. WEISSE

